

MÉMOIRE

préparé dans le cadre
des consultations
prébudgétaires
du budget 2024-2025
du gouvernement
du Québec



TABLE DES MATIERES

1	L'année 2024, une année de défis.....	5
2	Demandes de la Ville de Terrebonne	5
2.1	Soutenir la ville par des programmes d'aide structurants	5
2.1.1	Octroi des sommes au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)	5
2.1.2	Investissements pour faire face aux changements climatiques – Plan climat	6
2.1.3	Protection des espaces verts.....	6
2.1.4	Subventions en matière de sécurité publique.....	6
2.1.5	Bonifier les programmes pour le développement et le renouvellement des infrastructures d'eau	6
2.2	Faciliter la réalisation des projets municipaux.....	6
2.2.1	Implantation d'un quartier universitaire.....	7
2.2.2	Acquisition de terrains pour la construction d'écoles.....	7
2.3	Favoriser l'accès au logement	7
2.3.1	Développer les conditions favorisant le logement social et abordable	7
2.3.2	Faciliter l'accès au logement par l'implantation de mesures facilitantes	8
2.3.3	Octroyer les sommes suffisantes pour l'aide aux personnes vulnérables et en situation d'itinérance	8
2.4	Mettre en place des mesures pour favoriser la mobilité et le transport collectif	8
2.4.1	Actions à poursuivre à la suite du forum sur la mobilité.....	8
2.4.2	Financement adéquat du transport en commun	9

Document préparé par la direction générale de la Ville de Terrebonne.
31 janvier 2024

1 L'ANNÉE 2024, UNE ANNÉE DE DÉFIS

Dixième ville en importance au Québec, Terrebonne compte plus de 122 000 citoyennes et citoyens et regroupe un des plus hauts taux de jeunes familles au Québec. La Ville de Terrebonne accueille sur son territoire près de 33 000 familles; l'âge moyen de sa population est de 36,5 ans. En 2023, elle a souligné son 350^e anniversaire de fondation avec fierté.

Encore cette année, et à l'image de toutes les villes du Québec, Terrebonne doit composer avec une inflation soutenue qui s'ajoute à une hausse importante des taux d'intérêt. Tout comme l'inflation affecte nos budgets personnels en augmentant les taux hypothécaires et les coûts de ce que nous consommons tous les jours (épiceries, vêtements, biens et services), elle affecte directement le budget de Terrebonne. Comme le mentionnait le maire Mathieu Traversy lors du dépôt du budget 2024, l'élaboration de ce budget a été un travail complexe. À Terrebonne, nous avons à cœur de faire attention au portefeuille de nos citoyens et c'est pourquoi nous avons fait de nombreux efforts pour réduire les dépenses.

Par ailleurs, la Ville de Terrebonne prend acte de la récente signature de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité que sont les municipalités (*Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité – Ensemble au service des citoyens*). Ce nouveau partenariat va dans le sens des revendications du monde municipal, mais les défis collectifs demeurent nombreux comme le démontrent les présentes demandes de la Ville de Terrebonne.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires du budget du Québec 2024-2025, la Ville de Terrebonne souhaite donc soumettre ses demandes et attentes prioritaires au gouvernement du Québec afin de poursuivre sa croissance et son développement.

2 DEMANDES DE LA VILLE DE TERREBONNE

Comme c'est le cas depuis quelques années, en vue de répondre à la forte croissance démographique et économique que connaît la Ville de Terrebonne, son administration devra planifier le développement de plusieurs infrastructures au cours des prochaines années. Les enjeux auxquels elle fait face en matière de mobilité, de logement, de développement économique et social requièrent le soutien du gouvernement du Québec.

C'est donc dire qu'une aide importante sera nécessaire pour assurer un développement rigoureux et multidimensionnel, notamment en ce qui concerne les installations au service des citoyennes et des citoyens. Ces investissements viendront soutenir la volonté municipale d'entretenir une communauté solide et active qui a tout à sa portée pour s'épanouir et atteindre son plein potentiel.

2.1 SOUTENIR LA VILLE PAR DES PROGRAMMES D'AIDE STRUCTURANTS

Afin de poursuivre son développement et servir sa population de façon adéquate, la Ville de Terrebonne requiert que le gouvernement du Québec la soutienne par un financement adéquat, prévisible et flexible.

2.1.1 Octroi des sommes au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

En juin 2023, le gouvernement du Québec a annoncé la création du nouveau Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). Ce programme est assorti d'un investissement majeur de 300 millions de dollars, prévu au budget 2023-2024 et entièrement financé par le gouvernement du Québec. À terme, ce dernier s'est engagé à investir 1,5 milliard de dollars sur les 10 prochaines années pour soutenir la réfection d'infrastructures existantes ainsi que la réalisation de nouveaux projets.

La Ville de Terrebonne réitère sa demande au gouvernement du Québec d'octroyer les sommes du **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et plein air (PAFIRSPA)** rapidement afin de refléter les véritables besoins des municipalités en cette matière et appelle celui-ci à prioriser et à confirmer une aide financière de 20 M\$ pour la construction d'un complexe aquatique dans le secteur de Lachenaie à Terrebonne. Les fonds ainsi alloués rapidement pour ce projet structurant contribueront de façon importante au projet de quartier universitaire à Terrebonne (voir section 2.2.1 suivante). La desserte du complexe aquatique inclura dès lors la communauté universitaire, que ce soit dans le cadre d'une entente avec l'université pour y tenir des cours d'éducation physique, recevoir les équipes sportives universitaires ou permettre la pratique libre. Selon les programmes d'études qu'offrira l'établissement, d'autres usages pourraient se préciser.

Par ailleurs, le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), organisme mandataire de la Ville de Terrebonne responsable des activités de plein air récréatives ou compétitives sur les différents sites dont il a la charge a également déposé une demande d'aide financière d'un montant de \$200 000 dans le cadre du PAFIRSPA pour le volet plein air. Le GPAT permet à la communauté de Terrebonne, aux enfants et aux familles d'ici, de profiter au maximum d'installations, d'équipements et d'une organisation qui supporte sans ménagement les espoirs et aspirations sportives de la population.

2.1.2 Investissements pour faire face aux changements climatiques – Plan climat

En septembre 2022, les 10 plus grandes villes du Québec ont proposé au prochain gouvernement québécois de **mettre en place un Pacte vert avec les municipalités, flexible et sans contrepartie, de 2 G\$ par année pour les 5 prochaines années**. Ce Pacte vert est essentiel pour permettre aux municipalités de répondre dès maintenant à l'urgence climatique afin de protéger leur population, leurs infrastructures et leur viabilité financière à long terme.

Les infrastructures visées sont notamment les installations de traitement des eaux, les canalisations d'eaux pluviales et usées et le réseau routier local. Ces infrastructures seront les plus coûteuses à entretenir et à rendre plus résilientes en contexte de changements climatiques. Les villes du Québec doivent immédiatement pouvoir investir dans ces infrastructures d'importance en vue d'en réduire les coûts.

Par ailleurs, la Déclaration de réciprocité signée récemment par le gouvernement et les gouvernements de proximité prévoit l'octroi de 500 M\$ pour l'élaboration par le monde municipal et le financement par le gouvernement du Québec de plans climat. La Ville de Terrebonne **souhaite le déploiement rapide de ces sommes**.

2.1.3 Protection des espaces verts

Terrebonne réitère son appui à la demande de la CMM afin que le prochain gouvernement lui accorde **100 M\$ pour la mise sur pied d'un programme d'acquisition des espaces présentant un potentiel de protection des espaces verts**.

2.1.4 Subventions en matière de sécurité publique

Il existe une préoccupation importante concernant les diverses subventions versées par le ministère de la Sécurité publique. En effet, ces subventions visent des horizons de 2 ou 3 années; il est donc difficile, face à l'incertitude du renouvellement de ces sommes, de mettre en place des projets ayant une portée permanente. Or, ces subventions nous permettent de répondre de façon ponctuelle à diverses problématiques qui, elles, sont permanentes et ne risquent pas de disparaître dans le temps, comme la violence conjugale ou sexuelle ou la production et le trafic de stupéfiants.

Ainsi, les projets mis en place par la Ville de Terrebonne devront être abandonnés, et ce, au détriment des victimes, soit, d'autres services devront être éliminés ou de nouvelles sources de financement déterminées, et ce, au détriment des citoyennes et des citoyens.

Par conséquent, pour les projets visés, **le financement des projets porteurs en matière de sécurité publique devrait être établi pour des périodes beaucoup plus longues (soit de 5 à 7 ans) et le renouvellement ou non du financement, annoncé deux ans à l'avance**. En cas de non-renouvellement de l'aide financière, des options facilement applicables devraient être soumises au besoin, en collaboration avec les municipalités.

2.1.5 Bonifier les programmes pour le développement et le renouvellement des infrastructures d'eau

La feuille de route découlant de la Déclaration de réciprocité précise que le gouvernement du Québec s'engage à mettre en place un processus d'échanges périodiques pour améliorer les programmes d'aide en matière d'infrastructures. Plus spécifiquement, il souhaite instaurer un programme de 100 M\$ visant le financement des installations individuelles d'eau et la gestion durable des eaux pluviales.

La Ville de Terrebonne **demande que les programmes pour le développement et le renouvellement des infrastructures d'eau soit bonifier**, face notamment, au défi provoqué par le vieillissement de ces infrastructures.

2.2 FACILITER LA RÉALISATION DES PROJETS MUNICIPAUX

Le gouvernement du Québec se doit d'être un facilitateur et un partenaire de premier choix pour les municipalités du Québec. C'est pourquoi la Ville de Terrebonne l'invite à l'appuyer dans la réalisation de ses projets municipaux qu'elle considère comme importants et structurants pour la communauté.

2.2.1 Implantation d'un quartier universitaire

Depuis plusieurs années, l'idée de l'implantation d'un quartier universitaire à Terrebonne fait son chemin. Nul doute que la ville de Terrebonne constitue l'endroit idéal pour l'implantation d'un quartier universitaire de premier choix dans Lanaudière. Il est utile de rappeler que la ville de Terrebonne est la ville la plus peuplée de la région de Lanaudière et qu'elle est la seule des 10 plus grandes villes au Québec à ne pas avoir de campus universitaire complet ou de pôle universitaire de grande envergure. Le projet qui sera proposé bientôt sera structurant pour la communauté et la région de Lanaudière et répond aux critères de choix d'un pôle universitaire digne de ce nom.

Or, dans le cadre de l'appel de candidatures des milieux de vie pour l'implantation d'un futur campus universitaire dans Lanaudière lancé par le Centre régional universitaire de Lanaudière en août 2022, la Ville de Terrebonne a proposé un projet structurant s'appuyant sur ses nombreux atouts stratégiques, les besoins criants en formation de sa population, de ses institutions et entreprises, sa situation géographique idéale et sur le fait qu'elle représente le principal pôle économique et démographique de la région de Lanaudière.

Dans son budget 2023-2024, le gouvernement du Québec a prévu des sommes pour les années 2023 à 2027 (20 M\$ par année) pour combler les besoins d'espace pour des locations immobilières en vue de favoriser la diplomation en enseignement supérieur (page C-23 du plan budgétaire). Ces sommes correspondent à ce qui est prévu au modèle d'affaires pour l'implantation d'un quartier universitaire à Terrebonne.

La Ville de Terrebonne souhaite donc **recevoir l'appui du gouvernement du Québec quant à l'implantation d'un quartier universitaire sur son territoire** ainsi qu'une bonification des sommes allouées pour combler les besoins d'espaces pour des locations immobilières.

2.2.2 Acquisition de terrains pour la construction d'écoles

En application de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, c1) – projet de loi 40, adoptée et sanctionnée le 8 février 2020, un centre de services scolaire peut désormais requérir qu'une municipalité soit tenue de lui céder à titre gratuit un immeuble pour permettre la construction ou l'agrandissement d'une école ou d'un centre.

Il va sans dire que cette nouvelle obligation engendre potentiellement des coûts forts importants pour les municipalités du Québec. Force est de constater que quatre ans après l'adoption du projet de loi 40, les villes sont laissées à elles-mêmes face aux obligations d'acquiescer et de céder aux centres de services scolaires des terrains ayant des valeurs marchandes importantes et des répercussions considérables au plan financier. La Ville de Terrebonne est confrontée à ces obligations financières importantes.

Bien que le gouvernement du Québec ait prévu des mécanismes de consultation et des processus pour améliorer le traitement des demandes de terrains pour écoles dans la Déclaration de réciprocité citée plus haut, la Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec de **prévoir l'analyse d'un mécanisme de compensation financière pour les municipalités, en lien avec leurs obligations découlant du projet de loi 40** adopté le 8 février 2020.

2.3 FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT

2.3.1 Développer les conditions favorisant le logement social et abordable

Dans le contexte actuel, l'accessibilité à des logements abordables, sécuritaires et de qualité constituent de véritables enjeux pour de nombreux ménages et personnes vulnérables de nos collectivités. Ces enjeux se sont certainement amplifiés depuis la crise sanitaire pandémique, laissant des locataires dans des situations précaires et dont les inégalités persistent toujours avec la flambée du marché immobilier et l'augmentation récente du coût de la vie.

Comme ailleurs au Québec, la pression de la crise du logement s'accroît dans le sud de Lanaudière. En effet, le taux d'inoccupation de la Ville de Terrebonne est de 0,2 %, un seuil historique. Face à un contexte difficile et éprouvant pour plusieurs familles et personnes âgées, la situation demeure critique pour nombre d'entre elles, considérant qu'elles doivent souvent consacrer 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement. La crise sanitaire a d'ailleurs accentué la saturation du marché locatif puisque la demande pour des habitations abordables a augmenté en raison notamment de l'exode des grands centres urbains en périphérie, comme dans la MRC Les Moulins dont fait partie la ville de Terrebonne.

En matière de logements, la Ville de Terrebonne prend ses responsabilités. Ainsi, la Ville a récemment proposé de réaliser un projet de logements abordables dans un secteur en revitalisation en mettant en valeur le patrimoine industriel du Vieux-Terrebonne, soit le projet de la Globe Shoe. De plus, le développement de pôles sociaux, comme le Pôle Saint-Charles, à Terrebonne, nécessite un financement adéquat.

Dans la Déclaration de réciprocité, des sommes supplémentaires pour financer des projets d'habitation et stimuler l'offre de logements de qualité, en particulier celle de logements sociaux et abordables sont prévues.

La Ville de Terrebonne souhaite **que le gouvernement du Québec octroie rapidement ces sommes** afin de financer adéquatement les projets répondant aux besoins et attentes de la population ainsi que de la clientèle visée en matière de logements sociaux et abordables.

2.3.2 Faciliter l'accès au logement par l'implantation de mesures facilitantes

La Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec son appui **pour faciliter l'implantation de mesures facilitantes concernant l'accès au logement et pour aider les municipalités à financer ces mesures**, comme :

- Mesures de soutien aux premiers acheteurs (aide à la mise de fonds, par exemple);
- Report de taxes pour les personnes âgées;
- Aide au logement intergénérationnel;
- Subvention pour favoriser la densification du territoire.

2.3.3 Octroyer les sommes suffisantes pour l'aide aux personnes vulnérables et en situation d'itinérance

Dans la foulée de la signature de la Déclaration de réciprocité et de la mise en place de la feuille de route qui en découle, le gouvernement du Québec doit prévoir les sommes suffisantes pour l'aide aux personnes vulnérables et en situation d'itinérance. C'est l'une des demandes du monde municipal suivant la tenue du Sommet sur l'itinérance de l'UMQ de 2023. Ce rendez-vous avait pour objectif de proposer des solutions novatrices, et surtout, de se mettre collectivement en mode résultats pour répondre aux enjeux de l'itinérance.

2.4 METTRE EN PLACE DES MESURES POUR FAVORISER LA MOBILITÉ ET LE TRANSPORT COLLECTIF

2.4.1 Actions à poursuivre à la suite du forum sur la mobilité

La mobilité constitue un enjeu prioritaire pour la Ville de Terrebonne. Depuis quelques années, la congestion routière – jusqu'ici principalement observable aux heures de pointe – s'alourdit et tend même à se prolonger pendant la journée. Elle occasionne d'importantes difficultés de déplacement et entrave grandement la mobilité. Des analyses attribuent ce problème en grande partie au navettage des citoyennes et citoyens de Terrebonne et des résidentes et résidents d'autres villes de la couronne nord qui se rendent vers Montréal en matinée, puis rentrent en fin de journée, pour des raisons liées au travail.

L'amélioration de la mobilité intra et extraterritoriale sera au cœur des actions de la Ville de Terrebonne au cours des prochaines années et se fera en collaboration étroite avec les instances régionales, provinciales et fédérales compétentes.

Le 30 mai 2022, le forum « La mobilité dans l'Est, c'est à notre tour » organisé conjointement par les villes de Terrebonne et Repentigny a fait connaître au gouvernement du Québec les priorités en matière de transport collectif touchant l'axe Repentigny et Terrebonne. À cet égard, les élus et élus provinciaux, dont le ministre des Transports, ont été ainsi sensibilisés aux enjeux de congestion routière que vivent matin et soir les personnes qui se déplacent dans ce secteur.

La Ville de Terrebonne souhaite **que le gouvernement du Québec mette en place les trois séries de solutions durables proposées pour combattre la congestion routière dans l'axe Terrebonne-Repentigny** :

1. À court terme (1 à 3 ans) : offrir des solutions de rechange au train de Mascouche en raison des impacts majeurs liés aux travaux du REM de l'Ouest, et bonifier la desserte sur les principales lignes d'autobus dans l'axe est-ouest de l'A-640;
2. À moyen terme (5 ans) : réaménager le carrefour A-40 – A-640, incluant des mesures pour le transport collectif et voies réservées/stationnements incitatifs dans les axes autoroutiers A-25, A-40 et A-640;
3. À long terme (10 ans) : mettre en place un réseau structurant de transport collectif dans le cadre du projet du REM de l'Est.

Le ministre des Transports de l'époque a souligné le démarrage d'une étude portant sur l'amélioration de la fonctionnalité et de la sécurité de l'échangeur des autoroutes 40 et 640, un important carrefour dans la région. Il a

informé les élu·es et les élu·es que l'étude des solutions permettant d'identifier l'option d'aménagement la plus efficace pour l'échangeur est en cours et que les résultats sont attendus en 2023.

En matière de transport collectif, le Ministère évaluera les meilleures options de mesures préférentielles pour les autobus dans l'axe de l'autoroute 40, entre la route 341 et l'arrondissement d'Anjou. Cette analyse est réalisée dans le cadre du Réseau de mesures préférentielles en transport collectif, lequel vise à doter la région métropolitaine de Montréal de corridors de transport collectif connectés et établis le long des principaux axes autoroutiers.

Au sujet du REM de l'Est, le ministre a confirmé que l'analyse en cours intégrera l'extension du tronçon vers Lanaudière et qu'une attention particulière sera portée à la ligne de train de Mascouche dans le but d'arrimer les solutions et d'optimiser la performance d'ensemble du réseau.

2.4.2 Financement adéquat du transport en commun

Malgré la présence de trois lignes de trains et de huit gares sur le territoire de la couronne nord, dont l'une est située à Terrebonne, aucune ligne ne permet une connexion est-ouest dans la région. Le nombre de départs offerts varie entre 8 et 17 par jour, durant la semaine, à une cadence qui varie entre 30 minutes et une heure aux heures de pointe. De plus, aucun service n'est offert la fin de semaine ou durant les jours fériés.

Par ailleurs, la situation actuelle de l'axe autoroutier 640-40 est chaque jour mentionnée dans les médias comme étant problématique. Le débit journalier moyen annuel (DJMA) de l'autoroute 640 (dans les deux directions) dépasse les 83 000 véhicules juste avant la jonction avec l'autoroute 40, ce qui est à la limite de la capacité de cet axe. Le DJMA de l'autoroute 40, à la hauteur de la 640, dépasse les 113 000 véhicules. L'échangeur 640-40 est donc saturé, même en dehors des heures de pointe. La demande ira en augmentant à la lumière du développement résidentiel, commercial et industriel dans les villes de Terrebonne, Mascouche, Repentigny et L'Assomption ainsi que de tout le sud de la région de Lanaudière. Cette situation est d'ailleurs similaire à celle que l'on constate aux autres échangeurs principaux sur l'autoroute 640, soit l'échangeur des autoroutes 13 et 15 et le futur échangeur de l'autoroute 19 qui risque de connaître le même sort.

Ces constats mettent en évidence un important déficit en matière de desserte et de financement structurant du transport en commun pour le territoire de Terrebonne et de la couronne nord. Par conséquent, la Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec de **poursuivre son soutien au développement structurant du transport collectif dans le grand Montréal et de réinvestir les sommes nécessaires aux projets qui permettront de répondre aux besoins de nos populations.**

